

# SEANCE DU 21 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13/03/2012, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, MAURICE, Mme GUERIN Magali formant la majorité des membres en exercice.

Mr David MASSÉ est élu secrétaire.

Assistait également : Mr FOURMY, Trésorier de Sainte-Maure.

\*\*\*\*\*

## 2012/13 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ANNEE 2011

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## 2012/14 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal de l'exercice 2011, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		155 618,90	63 531,05		63 531,05	155 618,90
Opérations de l'exercice	249 203,01	357 104,39	112 818,78	215 611,31	362 021,79	572 715,70
<b>TOTAUX</b>	<b>249 203,01</b>	<b>512 723,29</b>	<b>176 349,83</b>	<b>215 611,31</b>	<b>425 552,84</b>	<b>728 334,60</b>
Résultats de clôture		119 611,19		39 261,48		
Restes à réaliser			34 832,00	34 900,00		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

## 2012/15 – BUDGET COMMUNAL ANNEE 2012

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>485 089,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>569 983,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique de l'année 2012.

.../...

## 2012/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2011 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2011, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		34 962,72	32 452,52		32 452,52	34 962,72
Opérations de l'exercice	40 483,95	36 486,90	23 604,26	46 676,82	64 088,21	83 163,72
<b>TOTAUX</b>	<b>40 483,95</b>	<b>71 449,62</b>	<b>56 056,78</b>	<b>46 676,82</b>	<b>96 540,73</b>	<b>118 126,44</b>
Résultats de clôture	<b>2 723,85</b>		<b>9 379,96</b>			
Restes à réaliser			<b>1 237,00</b>			

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

## 2012/17 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2012

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>87 995,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>373 016,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le budget unique M49 du service assainissement de l'année 2012.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,